



Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu des comités des élus n°3

Mercredi 14 juin et jeudi 15 juin 2023

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction.....	3
Les participants à l'évènement.....	4
Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
Séquence de co-construction.....	17
Remerciements et contacts.....	22
Annexes.....	23

Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-les-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Serocourt et Frain.

Fin 2022, à la suite de plusieurs années d'échange avec les élus des communes et de plusieurs délibérations municipales positives qui ont abouti au lancement des premières études, Neoen a décidé d'accompagner le développement du projet éolien par une démarche de concertation augmentée avec le territoire. Accompagné par le cabinet spécialisé Demopolis Concertation, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Afin d'offrir des moments d'échanges privilégiés avec les élus des communes concernées par le projet, des comités dédiés sont régulièrement organisés. Un premier comité des maires s'est tenu le mercredi 16 novembre 2022 à Provenchères-lès-Darney, puis un second comité, pour les maires et leurs adjoints, s'est déroulé le jeudi 15 février 2023 à Dombrot-le-Sec.

Afin de répondre aux attentes remontées par les participants lors du comité des élus n°2, ce troisième comité, s'est déroulé en trois séances :

- Le mercredi 14 juin 2023, de 19h à 21h, à la salle des fêtes de Thuillières ;
- Le mercredi 14 juin 2023, de 20h30 à 22h30, à la salle des fêtes de Frain ;
- Le jeudi 15 juin 2023, de 19h à 21, à la salle des fêtes de Viviers-le-Gras.

Les objectifs étaient les suivants :

- Partager les dernières actualités sur le développement du projet ;
- Co-construire les premiers éléments du projet technique, du projet de territoire, ainsi que la suite de la démarche de concertation ;
- Répondre à toutes vos questions et échanger avec vous sur ce projet.

Les élus des différentes communes étaient conviés à ce troisième comité. De plus, pour faire suite aux dernières avancées du projet, les élus des communes de Morizécourt et Martigny-les-Bains ont été conviés à intégrer la concertation.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, le compte-rendu des éléments présentés, ceux co-construits, ainsi que les échanges qui se sont tenus lors des trois séances.

Les participants à l'évènement

La séance du mercredi 14 juin, de 19h à 21h, à Thuillières, a rassemblé 9 personnes.

La séance du mercredi 14 juin, de 20h30 à 22h30, à Frain, a rassemblé 19 personnes.

La séance du jeudi 15 juin, de 19h à 20h à Viviers-le-Gras, a rassemblé 5 personnes.

L'équipe de Neoen, était présente afin de présenter et répondre aux questions :

- Romain BAJAS, Chef de projet VRMF
- Adélaïde DE LA VILLEGORGES, Chef de projet VRMF
- Auriane MATHET, Chef de projets éoliens
- Aymeric PINTON, Chef de projet foncier zone sud VRMF

Finalement, l'équipe de Demopolis Concertation était présente afin d'animer et collecter les échanges :

- Camille BARROT, Consultante
- Charline VIALLE, Associée

Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors des trois séances du comité des élus n°3 sur le support de présentation en annexe n°7, avec notamment :

- Les chiffres clés et le calendrier de développement du projet ;
- La présentation et l'état d'avancement des études environnementale, paysagère, acoustique et des vents ;
- L'explication du projet de territoire à co-construire ;
- Les actions réalisées depuis le lancement de la concertation sur le territoire.

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges collectés sur les panneaux (annexes 1-3).

1. Le projet et ses actualités

- *L'implantation du projet*

Question d'un participant : « *Le radar va-t-il être remis en fonction ?* »

Réponse de NEOEN : « Il y a des rumeurs qui circulent sur sa remise en fonction mais il n'y a eu aucune communication officielle à ce sujet, donc nous partons du principe que non. Nous avons déjà fait plusieurs demandes qui sont restées sans réponses. »

Remarque d'un participant : « *J'ai participé à une réunion récemment où l'armée a bien dit que c'est « secret défense ».* »

Question d'un participant : « *Ça remettrait en cause le parc ? Quelle est la distance ?* »

Réponse de NEOEN : « Oui car nous sommes à presque 30 kilomètres de distance, et nous sommes visibles à 70 kilomètres. Au cas où, et en accord avec l'article 67 de la loi d'accélération des ENR, nous réfléchissons au financement d'un radar de substitution. »

Question d'un participant : « *N'est-il pas trop dur de savoir que ce projet peut tomber à l'eau ?* »

Réponse de NEOEN : « Un projet éolien est soumis à de nombreuses incertitudes, comme celle-ci, mais il y en a d'autres... les espèces d'oiseaux sur la zone par exemple ! C'est le jeu, on le sait. »

Question d'un participant : « L'implantation ne dépend pas que des résultats des études, elle dépend aussi des autorisations foncières que vous avez, n'est-ce pas ? »

Réponse de NEOEN : « Oui bien sûr, il y a 2000 parcelles sur cette ZIP et 900 propriétaires/exploitants concernés, donc on continue d'en rencontrer pour leur présenter le projet, et leur proposer de signer des accords fonciers. »

Question d'un participant : « Est-ce que ça avance plus vite sur certaines communes que d'autres ? »

Réponse de NEOEN : « Oui forcément, car certaines communes ont beaucoup de parcelles, donc de nombreux propriétaires/exploitants à rencontrer. Ce n'est pas corrélé à l'opposition des habitants au projet sur la commune concernée. »

Question d'un participant : « Dans une ancienne réunion, vous parliez d'implanter les éoliennes en regroupement par communes, ce n'est plus le cas ? »

Réponse de NEOEN : « Voici la réponse apportée à cette question dans le compte-rendu du comité des élus n°2 : « La trame d'implantation finale des éoliennes n'est pas définie. Elle dépendra des contraintes techniques observées, des enjeux qui vont être analysés lors des études d'impacts, mais aussi, des attentes des habitants que nous collecterons dans les mois à venir. Nous proposerons des ateliers de travail où nous inviterons les participants intéressés à échanger collectivement sur cette thématique. Nous pourrions par exemple co-construire des zones préférentielles d'implantation, ou bien échanger sur l'organisation géographique dans l'espace des machines. Tout est encore à faire, et nous souhaitons inclure les habitants. ». Même si nous préférons implanter les éoliennes de manière linéaire pour des questions esthétiques, nous serons obligés de nous adapter aux contraintes techniques ainsi qu'aux recommandations émises par les bureaux d'études pour éviter les impacts.

Question d'un participant : « Il y a aura des ruptures sur la ligne des éoliennes ? »

Réponse de NEOEN : « Oui sûrement, cela dépendra des résultats des études. »

Question d'un participant : « Est-ce que l'endroit où il y aura le moins d'éoliennes, c'est à Thuillères ? »

Réponse de NEOEN : « Pour l'instant, nous ne pouvons pas dire combien d'éoliennes seront implantées par communes. »

Question d'un participant : « Que se passe-t-il en cas de décès des propriétaires ? »

Réponse de NEOEN : « Cela rentre dans le processus de succession des parcelles. »

Question d'un participant : « Avez-vous déjà eu des accords des propriétaires ? »

Réponse de NEOEN : « Il y a environ 900 propriétaires et/ou exploitants sur la ZIP et nous avons l'accord d'environ 50% d'entre eux. »

Remarque d'un participant : « L'Etat nous demande de définir des zones préférentielles à l'installation d'éoliennes mais dans notre PLUiH, nous avons déjà identifié la voie romaine. Nous en aurons dans tous les cas ici ! »

Remarque d'un participant : « 500 mètres de distance des habitations, ce n'est vraiment pas beaucoup ! »

Réponse de NEOEN : « C'est un minimum, la plupart des machines seront plus loin. »

Question d'un participant : « Quelle est la hauteur des machines ? »

Réponse de NEOEN : « Les machines feront maximum 150 mètres de hauteur bout de pale. »

- *La construction et le fonctionnement du parc*

Question d'un participant : « L'entretien des chemins seront à la charge et à la responsabilité de qui ? »

Réponse de NEOEN : « Les chemins seront à la charge et sous la responsabilité de Neoen. Si jamais nous externalisons l'entretien des chemins, la responsabilité reviendra à notre prestataire. »

Question d'un participant : « Ce projet serait raccordé à Vittel ? »

Réponse de NEOEN : « Tout à fait, nous avons des premières réunions prévues avec RTE pour anticiper ce raccordement. »

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas tout le temps ? »

Réponse de NEOEN : « Il y a plusieurs raisons qui justifient l'arrêt des éoliennes : des mesures de bridage pour le bruit ou pour protéger des espèces d'oiseaux, en cas de maintenance des machines, et finalement s'il n'y a pas assez de vent. »

Question d'un participant : « Est-ce que vous pouvez arrêter les éoliennes en fonction de la demande ? La demande augmente le soir par exemple, mais l'éolienne produit toute la journée, dans le vide parfois. »

Réponse de NEOEN : « Nous pouvons arrêter les éoliennes quand on veut. Néanmoins ce n'est pas dans notre intérêt car :

- Nous nous engageons auprès de l'Etat sur leur fonctionnement 97% du temps ;
- Les éoliennes ont tendance à fonctionner très bien lors des changements de températures (le soir ou le matin), soit, aux moments où la demande augmente ;

- Les énergies renouvelables (et surtout l'énergie éolienne) sont prioritaires dans le réseau d'électricité français, donc en réalité les éoliennes ne fonctionnent que rarement dans le vide. Lorsque c'est le cas, l'électricité est utilisée pour le fonctionnement des barrages hydroélectrique. »

Question d'un participant : « En Australie, vous stockez l'électricité produite par les éoliennes, n'est-ce-pas ? »

Réponse de NEOEN : « Oui car nous avons de grandes centrales de stockages – incomparables à celles utilisées en France. Ceci s'explique notamment car le réseau est souvent coupé dû aux grandes distances géographiques. En France, nous n'avons pas du tout ce problème. »

Question d'un participant : « Envisagez-vous de raccorder ce parc au projet d'hydrogène vert ? »

Réponse de NEOEN : « Non car le raccordement serait trop couteux et avec beaucoup de pertes d'électricité, car c'est très loin. »

Question d'un participant : « Qu'est-ce que la société VRMF ? »

Réponse de NEOEN : « C'est la société de projet : « Voie Romaine des Monts Faucilles ». C'est une filiale de Neoen à l'origine du projet. Le rôle de la SPV est d'exploiter la centrale de production d'énergie renouvelable, d'encaisser les revenus issus de la vente d'électricité, et de payer ses charges et de rembourser ses investisseurs. Cette entité légale va détenir les actifs au sens comptable du projet. »

Question d'un participant : « 135 000 habitants alimentés... c'est au maximum ? »

Réponse de NEOEN : « Oui, c'est pour 40 éoliennes implantées. »

- *L'étude acoustique*

Question d'un participant : « Pourquoi ne mettez-vous pas de sonomètres en forêt ? »

Réponse de NEOEN : « L'étude acoustique concerne uniquement les impacts sur l'humains, donc il n'y a pas d'intérêt à mettre des sonomètres en forêt. »

Question d'un participant : « S'il y a trop de bruit, est-il possible de démanteler une éolienne ? »

Réponse de NEOEN : « Tout d'abord les éoliennes sont arrêtées à la suite d'un arrêté préfectoral, sous peine d'amende pour la société exploitante du parc éolien. Je n'ai jamais vu de cas qui imposait le démantèlement de l'éolienne... »

Question d'un participant : « Combien de sonomètres sont installés ? »

Réponse de NEOEN : « Il y aura 27 sonomètres, tout autour de la zone d'étude du projet. »

Question d'un participant : « Quand seront faites les mesures ? »

Réponse de NEOEN : « En juillet-août, puis en décembre. »

Question d'un participant : « Avez-vous déjà contacté les habitants concernés par la pose d'un sonomètre ? »

Réponse de NEOEN : « Oui et ils sont, presque tous, d'accord. »

- *L'étude des vents*

Question d'un participant : « Comment évaluez-vous la moyenne de 6,15 m/s ? »

Réponse de NEOEN : « C'est un très bon résultat car pour démarrer, une éolienne a besoin d'une vitesse de vent minimale, de l'ordre de 2-3 m/s.

Une éolienne atteint son maximum de puissance pour des vitesses de vent voisines de 15 m/s. A partir de 25 m/s l'éolienne s'arrête automatiquement de fonctionner pour des raisons de sécurité. »

Question d'un participant : « Pourquoi le mât de mesure fait 80 mètres et non pas 100 mètres de haut comme les autres projets ? »

Réponse de NEOEN : « Pour des raisons réglementaires, le mât de mesure doit faire minimum 2/3 de la hauteur du mât des machines (jusqu'à la nacelle). Donc pour des machines de 150 mètres de haut, et de 90 m de hauteur de nacelle, nous pouvons installer un mât de mesure de 80 mètres de haut. »

Remarque d'un participant : « Nous voyons beaucoup la lumière rouge depuis Thuillières, on ne la voit pas depuis Vittel. »

Question d'un participant : « La mesure du vent est prise dans quel sens ? »

Réponse de NEOEN : « Il y a 2 anémomètres : l'un avec le vent dominant et l'autre dans le sens secondaire. »

Remarque d'un participant : « Les résultats sont différents d'une année sur l'autre ! »

Réponse de NEOEN : « Oui, c'est pourquoi nous réalisons ces études sur plusieurs années, afin de faire une moyenne. »

Remarque d'un participant : « Il y a beaucoup de vent du nord aussi ici. »

Réponse de NEOEN : « Le vent est différent à 80 mètres de haut ! »

- *L'étude environnementale*

Question d'un participant : « Il n'y a pas de cigognes noires ? »

Réponse de NEOEN : « Les premiers résultats partagés par le bureau d'étude ne recensent pas de cigognes noires. »

Question d'un participant : « Que se passe-t-il si vous trouvez une cigogne noire ? »

Réponse de NEOEN : « Si des cigognes noires nichent sur la zone, le bureau d'étude environnementale étudiera l'impact que celle-ci aurait sur le projet, et nous mettrons en place les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) en conséquence. »

Remarque d'un participant : « La cigogne noire sur la voie romaine a été retrouvée morte l'année dernière. »

Remarque d'un participant : « Les pigeons vont être impactés. »

Réponse de NEOEN : « Les premiers résultats partagés par le bureau d'étude ne recensent pas d'impacts particuliers sur les pigeons. »

Question d'un participant : « A quelle distance des forêts pouvez-vous implanter des éoliennes ? »

Réponse de NEOEN : « La réglementation est de 200 mètres, minimum. »

Question d'un participant : « Savez-vous qu'il y a une forêt d'exception ? »

Réponse de NEOEN : « Tout à fait, nous la prenons en compte dans nos études. La forêt d'exception n'est pas bloquante dans le développement d'un parc éolien et notre projet ne sera pas implanté en forêt. »

Question d'un participant : « Quand aurons-nous les résultats ? »

Réponse de NEOEN : « Nous aurons les résultats de l'étude environnementale en décembre 2023. »

Question d'un participant : « Qui fait les études ? C'est payé par Neoen ? »

Réponse de NEOEN : « C'est le bureau d'étude Calidris qui réalise cette étude. Ce bureau est payé par Neoen, mais ils engagent leur légitimité. »

- *L'étude paysagère*

Question d'un participant : « Pourquoi ne faites-vous pas les photomontages depuis les lieux d'implantation des éoliennes plutôt ? »

Réponse de NEOEN : « L'objectif de cette étude est de simuler les éoliennes dans le paysage pour évaluer les impacts. Nous réalisons donc les photomontages depuis différents points de vue ayant une importante visibilité sur la ZIP. »

Question d'un participant : « Quelle implantation sera utilisée pour les photomontages ? »

Réponse de NEOEN : « Comme c'est indiqué sur le planning de l'étude paysagère, les photomontages seront réalisés une fois que nous aurons identifié 2 à 3 scénarios possibles d'implantation. Nous ferons donc les photomontages avec ces différents scénarios : ils nous permettront d'évaluer l'impacts paysager de chacune des implantations imaginées, et de choisir la meilleure.

Question d'un participant : « Il y a beaucoup de parcs éoliens sur notre territoire, comment les prenez-vous en compte ? »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude paysager étudie les effets cumulés dans le paysage de tous les projets qui ont fait l'objet d'un avis de la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale), qui est publié sur le site de la Préfecture et donc connu du public.

Remarque d'un participant : « Nous avons des éoliennes partout autour de nous. »

Réponse de NEOEN : « Parmi l'ensemble des projets à l'étude, nous pensons que tous les projets ne seront pas acceptés par les services de l'Etat pour éviter le sentiment de saturation dans le paysage. Il est donc difficile de se projeter. »

Question d'un participant : « Pourquoi il y a peu d'éoliennes vers Nancy ? »

Réponse de NEOEN : « Car il y a plus de contraintes en termes de servitudes et d'infrastructures. »

Question d'un participant : « Que disent les ABF (architectes de bâtiments de France) ? »

Réponse de NEOEN : « Ils seront consultés lors de l'instruction du projet. »

Question d'un participant : « Est-ce que le bureau d'étude peut nous prévenir quand il vient sur nos communes ? Si on nous pose des questions, on saura qui c'est au moins ! »

Réponse de NEOEN : « Oui, dans la mesure où ils ne sont pas embêtés ! »

- *Les impacts sur la santé*

Question d'un participant : « *Quel est l'impact sur la santé ?* »

Réponse de NEOEN : « Chez Neoen, nous n'avons jamais rencontré le moindre problème d'impact sur la santé des habitants. La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes, et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation. »

Remarque d'un participant : « *Une étude l'OMS dit que le cœur humain s'adapte au rythme des éoliennes.* »

- *Le démantèlement*

Question d'un participant : « *Comment se passe la fin de vie ? Qui le fait ?* »

Réponse de NEOEN : « En fin de vie du parc, deux options sont possibles :

- **Le démantèlement** : enlèvement des machines et de la totalité des fondations. Cette opération est à la charge de l'exploitant du parc éolien (environ 300 000 euros).
- **Le repowering** : le remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelles générations, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité.

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère (dans notre cas Neoen) qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement.

En cas de faillite en chaîne, ce qui n'est jamais arrivé en France depuis la construction des premières éoliennes dans les années 1990, les provisions consignées à la Caisse des dépôts sont utilisées par le préfet afin d'assurer le démantèlement du parc. Ce mécanisme a été mis en place pour que jamais le démantèlement n'incombe aux propriétaires/exploitants des terrains qui accueillent les éoliennes ou communes sur lesquelles elles sont implantées.

Dans les deux cas, les éoliennes sont recyclées à 90% :

- La partie métallique, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable ;
- Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction ;
- Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...).

La réglementation prévoit des objectifs minimaux de recyclage des composants des éoliennes, qui augmenteront avec le temps. Par ces mesures, l'Etat garantit l'exemplarité de la filière éolienne, en alliant transition énergétique et protection de l'environnement.

Dès le 1er janvier 2024, au minimum 95 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses (lorsqu'elles sont excavées en totalité) ou 85% lorsque l'excavation des fondations a fait l'objet d'une dérogation doivent être réutilisés ou recyclés.

Question d'un participant : « Pourquoi est-ce que vous faites un bail de 80 ans, alors que le démantèlement se fait à 25 ou 30 ans ? »

Réponse de NEOEN : « C'est pour anticiper l'éventuel repowering du parc éolien. »

2. Le projet de territoire

Question d'un participant : « Qui est concerné par les mesures d'accompagnement ? »

Réponse de NEOEN : « Toutes les communes concernées par le projet. »

Question d'un participant : « Quel est le pourcentage ? »

Réponse de NEOEN : « La somme allouée pour les mesures d'accompagnement dépendra du nombre d'éoliennes par commune. »

Remarque d'un participant : « C'est trop tôt pour réfléchir aux mesures d'accompagnement du projet dans la mesure où nous n'avons pas encore la trame d'implantation. »

Remarque d'un participant : « C'est trop tôt pour se projeter. »

Remarque d'un participant : « Je pense que c'est difficile de faire un projet commun entre les communes. »

Remarque d'un participant : « D'ici la construction, les conseils municipaux vont changés et les projets communaux aussi... c'est trop tôt. »

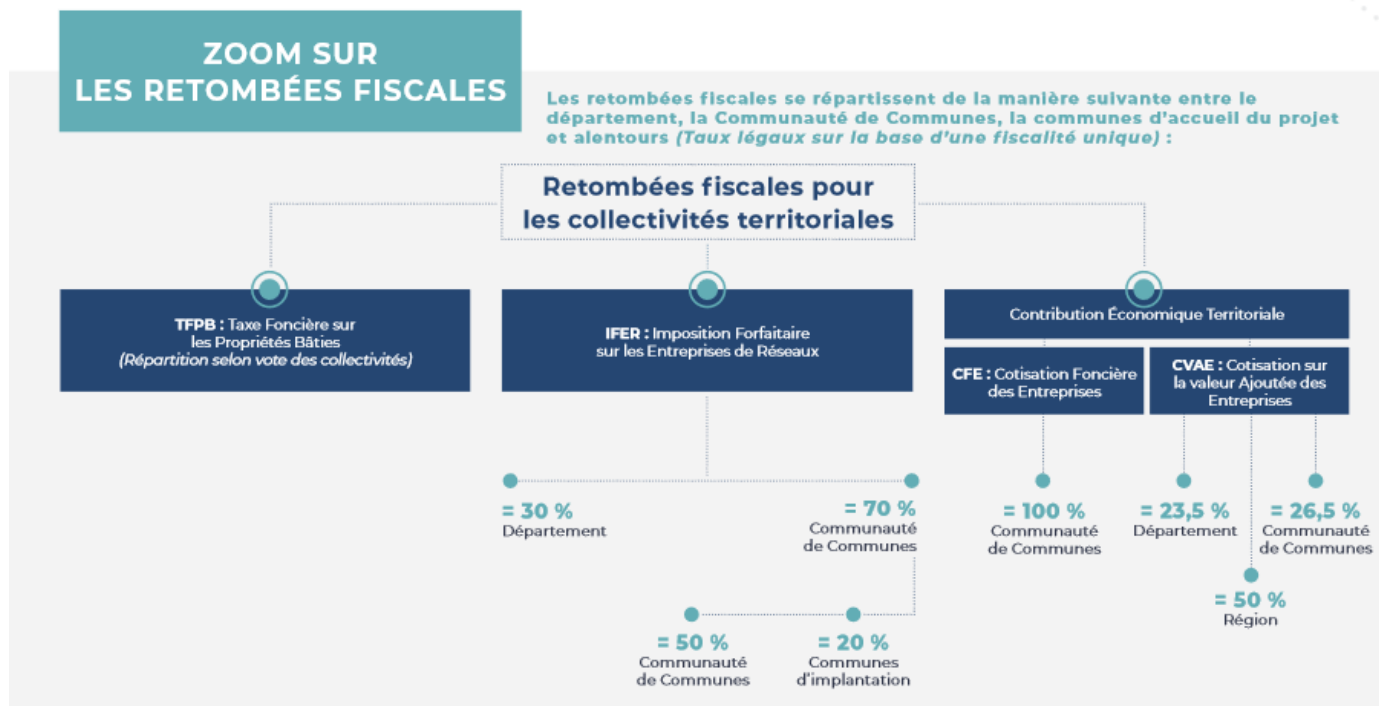
Remarque d'un participant : « C'est dommage que les mesures d'accompagnement soient en une fois que ça ne soit pas plus réparti sur le long terme. »

Question d'un participant : « Comment sont réparties les retombées fiscales ? »

Réponse de NEOEN : « Elles proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Économique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties). Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées.

Nous pourrions vous présenter une estimation des retombées économiques une fois les résultats des études connues et le nombre d'éoliennes fixé.

L'intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux communautés de communes. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre. »



Question d'un participant : « Est-ce que le montant du loyer des propriétaires fonciers dépend de la production des éoliennes installées ? »

Réponse de NEOEN : « Non, le montant du loyer dépend de la capacité des éoliennes installées. Il ne varie pas en fonction de la production de celle-ci. »

Question d'un participant : « Est-ce que l'argent perçu par les propriétaires/exploitants peut être répartie à l'ensemble des habitants ? »

Réponse de NEOEN : « Nous l'avons déjà fait sur un projet mais ce n'est pas adapté à ce territoire car, dû à sa topologie, certains habitants des communes ne seront pas du tout impactés par le parc éolien. »

Remarque d'un participant : « Il y a 4 canaux de retombées financières : les communes, les propriétaires/exploitants, la communauté de communes et le département. »

3. La concertation

Question d'un participant : « Ferez-vous voter les conseils municipaux une fois l'implantation finale communiquée ? »

Réponse de NEOEN : « Les conseils municipaux pourront organiser une délibération sur le projet finalisé, qui sera consultative. »

Question d'un participant : « Avez-vous rencontré Vittel et Contrexéville ? »

Réponse de NEOEN : « Nous avons fait plusieurs demandes de rendez-vous, à chacune des mairies. Si les rencontres n'ont pas encore eu lieu, nous espérons pouvoir les rencontrer pour leur présenter le projet. »

Question d'un participant : « Et Agrivair ? »

Réponse de NEOEN : « Ils ne se prononcent pas tant que nous n'avons pas les résultats des différentes études. »

Question d'un participant : « Pouvez-vous nous transmettre une carte avec le foncier sécurisé ? »

Réponse de NEOEN : « Ce n'est pas possible car les contrats sont privés. »

Question d'un participant : « Est-ce que les propriétaires/exploitants peuvent voter ? »

Réponse de NEOEN : « Non car il y a conflit d'intérêt. »

Question d'un participant : « Pourquoi souhaitez-vous co-construire ce projet ? Ça ne marche pas. »

Réponse de Neoen : « Les objectifs de la co-construction ouverte au territoire, sont doubles :

- Apporter à notre projet la connaissance fine du territoire (écologique, paysager, etc.) que les habitants ont, et ainsi faire en sorte que le projet technique s'insère au mieux dans son territoire ;
- Offrir la possibilité aux habitants du territoire de participer au développement de ce projet d'envergure, en prenant part à la co-construction de certains éléments du projet, tels que les points de vue des photomontages, les mesures d'accompagnement ou les actions de la démarche de concertation. »

Remarque d'un participant : « La population ne vient pas. »

Réponse de Demopolis Concertation : « Nous faisons de notre possible pour mobiliser les habitants intéressés. Par la suite, nous pensons aller directement à la rencontre des habitants, avec du porte-à-porte, ou grâce à des stands sur chaque commune. »

Remarque d'un participant : « Il faut attendre d'avoir plus d'informations sur le projet pour que la population vienne plus. »

Question d'un participant : « Que peuvent dire les communes ? »

Réponse de Neoen : « En plus de leur devoir d'information auprès de leurs habitants, les communes pourront donner leur avis lors de l'enquête publique. »

Remarque d'un participant : « Martigny ne veut pas d'éoliennes. »

Remarque d'un participant : « Nous aurons une perte de l'immobilier. »

Remarque d'un participant : « C'est bien cette affiche, merci ! »

Remarque d'un participant : « Sincèrement, il y a manque d'intérêt des élus et des habitants. »